SCHEMA DECISIONNEL POUR PRISE EN CHARGE PRECOCE DES DIFFICULTES DE COMPORTEMENT

Un enfant présente des difficultés de comportement en classe

Sollicitation du pôle de ressource (primaire)

Mobilisation à l'interne de l'établissement (secondaire)

Le pôle de ressource mandate un <u>Enseignant Missionné Pôle Ressource (EMPR)</u>

Non efficace

Efficace

Efficace

Le responsable d'établissement scolaire convoque une équipe éducative élargie (DITEP, Soins, AS secteur, ASE, PJJ, IEN…).

Documents supports ; Gevasco première demande, synthèse EMPR…

<u>Demande de bilans</u> à un psychologue (éducation nationale ou DITEP ou libéral)

Evaluation quotient intellectuel

Déficience cognitive

Orientation éventuelle IME/ULIS….

Pas de déficience cognitive

Repérage TSA

NON

OUI

Orientation vers des services spécialisés

Médecin scolaire, de famille ou DITEP qui établit un certificat

Autre

Troubles du comportement
+
Capacité cognitive préservée
+
Pas de TSA

Dossier MDPH établi par la famille (soutenue si nécessaire par l'assistante sociale du DITEP).

<u>Fournir</u> : GEVASco 1ère demande
Certificat médical
Compte rendu psychologue

Dans la mesure de ses moyens le DITEP apporte un premier étayage à l'établissement scolaire et à la famille.